Le 24 novembre 2014

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 NOVEMBRE 2014.

A la convocation au conseil d'administration du 20 novembre 2014,

Ont répondus présents :

- Mesdames : Blanc Monique, Floret Catherine, Gendrot Marie Paule, Grosjean Anne Marie, Rosset Marie France, Berger Laurence, Vigneux Joëlle ;
- Messieurs : Blanc Gilbert, Bolifraud Yves, Carret Jean, Carroz René, Defiez Daniel, Floret Claude, Sorret Gérard, Voltzenlogel Jean Paul.

Se sont excusés :

- Mmes. : Monnier Florence, Pelardy Laurence, Mrs. : Cailly Christian, Dubois Didier,

Etaient absents :

- Mme Newell Annie, M. Laperriere Marcel, M. Sitzia Carlo.

Afin de délibérer sur les points suivants :

- Chèques cadeaux,
- Carte privilège La Poste,
- Changement de fournisseur du service téléphonique,
- Changement de fournisseur des repas distribués,
- Questions diverses.

Quorum atteint, le président, M. Gérard Sorret, ouvre la séance à 18 heures, en remerciant de leur présence les membres du conseil d'administration ; puis aborde :

- ***Point 1 : Chèque cadeau :***

Gérard Sorret présente l'historique des chèques cadeaux : complément de salaire pour l'ensemble des salariées d'un montant de 150.00 Euros pour équivalent temps ≥ à 120 heures, ou au prorata pour ≤ 120 heures, versé sous forme de prime plus chèque cadeau.

La représentation des salariées exprime leur préférence pour un versement qui ne serait pas soumis aux prélèvements sociaux ;

Il est alors rappelé que ce type de rémunération complémentaire répond à des règles légales et fiscales strictes, l'association ne pouvant y déroger.

La reconduction de cette prime, mise en place pour juin 2015, est mise au vote :

Approbation à l'unanimité.

ADMR DU CŒUR DES BAUGES
Résidence Maurice PERRIER -73 630 LE CHATELARD
04 79 54 82 36- lesbauges@fede73.org

- ***Point 2 : carte privilège La Poste :***

Gérard Sorret propose au conseil de demander auprès de La Poste leur carte « privilège ».

Celle-ci consiste essentiellement à l'ouverture d'un compte à échéance fin de mois, pour les achats de l'association

(timbres, envois recommandés etc…).

Cette carte aurait la vertu de faciliter l'utilisation des services postaux par les assistantes techniques et d'améliorer la gestion comptable de ces frais.

Cette demande est mise au vote :

Approbation à l'unanimité.

- ***Point 3 : Changement de fournisseur du service téléphonique :***

L'ouverture de ces services à la concurrence oblige l'association à la vigilance.

Les salariées disposent, pour la plupart, de téléphones portables fournis par l'ADMR.

Il est souhaitable de faire un point exact entre les besoins et les services délivrés, puis l'analyse des contrats en cours.

D'autre part, les porteurs des repas souhaitent également avoir à disposition un téléphone portable assigné au véhicule afin d'assurer les communications bureau-portage-bénéficiaires-fournisseurs.(il sera nécessaire d'organiser l'aspect pratique tels que le transfert de l'appareil ou le chargement des batteries).

Dans l'attente de l'étude permettant l'adéquation services fournis / services nécessaires et utiles, ce point est reporté et soumis à vote ultérieur.

- ***Point 4 : Changement de fournisseur des repas distribués :***

Compte tenu de l'excellence des relations entretenues avec la Communauté de Communes, Mrs Sorret et Sitzia ont souhaité rencontrer son nouveau président.

Lors de cet entretien il a été abordé plusieurs points, en particulier :

- La transformation du garage en bureau :

Ayant pour but l'amélioration des conditions de travail des salariées, des bénévoles et l'accueil du public.

Des travaux doivent être engagés pour modifier la maison de retraite ; la transformation de nos locaux sera entreprise à cette occasion.

Pour l'heure aucun calendrier ne nous a été fourni.

- Portage des repas :

Le président de la Communauté de Commune, Monsieur Hémar, a émis le souhait que l'ADMR, comme par le passé, rejoigne la maison de retraite quant à la fourniture des repas distribués, afin d'en abaisser le coût.

En conséquence, nous nous sommes rapprochés de la société Coralys, fournisseur de la restauration de la maison de retraite.

Sachant que notre convention nous liant avec l'APEI, notre actuel fournisseur, est dénonciable annuellement avec préavis de 3 mois, nous ne sommes pas parvenus à un accord dans les délais, accord que le bureau doit soumettre à l'approbation du conseil d'administration.

De fait cette question est reportée à l'échéance de 2016, la résiliation du contrat actuel devant être signifiée à l'APEI au plus tard au 30 septembre 2015.

Nous restons dans l'attente d'une nouvelle proposition de la société Coralys, faisant suite à nos remarques sur leur première proposition, inacceptable en l'état.

M. Didier Dubois, vice président et le secrétariat en charge du dossier se tiennent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Ce point n'a pas été soumis au vote dans l'attente d'éléments concrets et précis.

- ***Point 5 : Questions diverses :***

a) Changement de banque :

Ce point important est traité en questions diverses, le problème étant apparu postérieurement à l'envoi des convocations.

Notre association, est cliente du Crédit Mutuel au Chatelard ; la rémunération d'octobre des salariées n'a pas été assurée par cette banque début novembre.

Faisant suite au changement de présidence, il a fallu établir de nouvelles cartes d'accréditation.

Ponctuel ou structurel, le Crédit Mutuel n'a pas voulu ou n'a pas été en mesure de résoudre le problème, laissant l'association réagir en urgence.

Les salariées ont bien voulu comprendre la situation, sans nous en tenir rigueur ; le conseil d'administration les en remercie.

Afin de palier ce type de carence, la Caisse d'Epargne a été approchée ; déjà fournisseur des ADMR du Plateau, nous renforcerions le poids client/fournisseur.

Mise au vote du changement de banque :

Approbation à l'unanimité.

Le président Gérard Sorret, le vice président Didier Dubois ainsi que Catherine Floret trésorière, sont en charge du transfert.

b) Utilisation des courriels :

Le courriel qui est un moyen moderne, efficace, pratique et peu coûteux pour l'association n'est pas prévu dans nos statuts.

Il est donc demandé aux administrateurs présents l'autorisation d'utiliser ce vecteur, pour ceux qui disposent de ce moyen de communication, afin de leur faire parvenir les documents nécessaires à leur bonne administration.

Le courrier postal continuera d'être utilisé pour les membres ne disposant pas encore de ces moyens.

Mise au vote :

Approbation à l'unanimité.

c) Véhicule du portage des repas :

Le véhicule affecté au portage des repas est arrivé en fin de période d'amortissement.

Il est souhaitable de songer à son remplacement.

Il est demandé aux membres du conseil de mettre en commun leurs connaissances et leurs compétences afin de réfléchir aux besoins et aux solutions possibles.

Ces approches seront chiffrées, le choix définitif soumis aux bénévoles porteurs des repas, le président Gérard Sorret, assisté de la trésorière Catherine Floret, seront en charge de trouver et mettre en place le financement de cet équipement.

Point non soumis au vote.

d) Demande des salariées :

Il est demandé au conseil d'administration la possibilité de considérer le lundi de Pentecôte comme jour non travaillé ; la journée de solidarité due par les salariés pouvant être apurée par soit un jour de congé soit par une journée de RTT.

Sans observation particulière des membres du conseil, le président, après consultation du cadre de proximité de la fédération ADMR, rendra réponse lors de la réunion des salariées prévue le 8 décembre 2014.

Idem pour la demande concernant la « journée du président ».

e) Liste des membres des CCAS :

Le bureau prévoit, comme par le passé, de rencontrer en mairie de l'ensemble des communes, les membres des CCAS afin de présenter nos actions.

Si la majorité des communes nous font parvenir volontiers les coordonnées des membres de ces CCAS, d'autres sont plus lentes à nous faire parvenir les informations.

A ce jour il nous manque les communes d'Aillon le Vieux, Aillon le Jeune, Bellecombe, Saint François.

Si les membres du CA avaient quelque influence pour accélérer les choses…qu'ils en soient remerciés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun administrateur ne demandant la parole, le président Gérad Sorret lève la séance à 19 h 30.

Gérard Sorret
Président

Claude Floret
Secrétaire